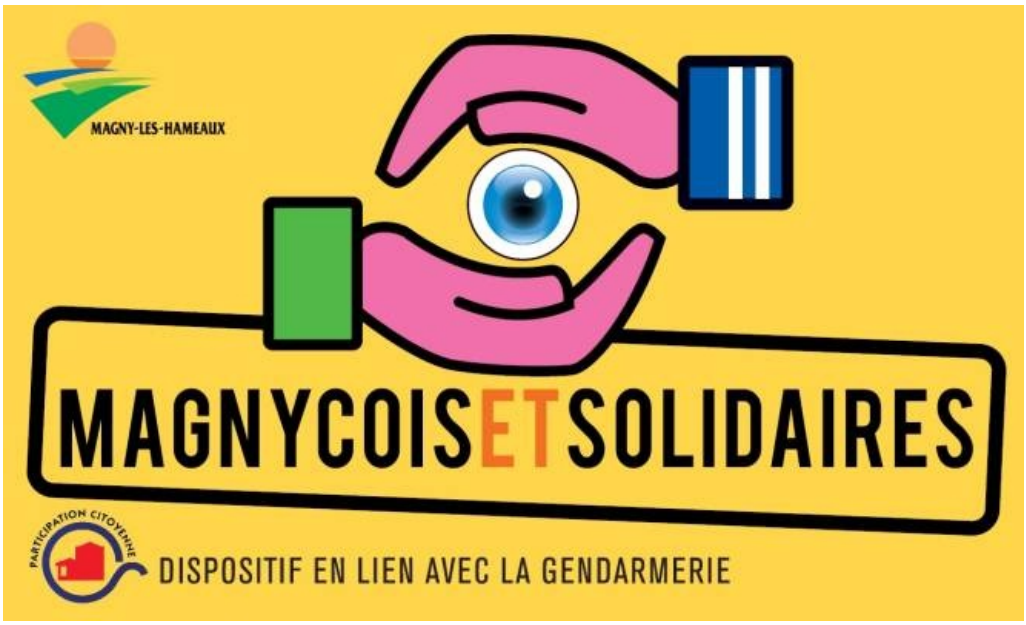
Magnycois et solidaires : les habitants associés à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique

Depuis l'été 2019, des panneaux marqués **« Magnycois et solidaires »** ont été installés en entrées de ville et hameaux. **Ils signalent la mise en place, à l'initiative de la gendarmerie, du dispositif de participation citoyenne.**



Vous avez remarqué un véhicule étrange qui circule dans votre quartier ou des démarchages suspects ? Vous avez constaté des marques de repérage sur la maison de votre voisin parti en vacances ? Vous êtes témoins d'incivilités ? En informant la gendarmerie, elle pourra se mettre en alerte et réagir plus efficacement ! C'est l'intérêt du dispositif de participation citoyenne : associer les habitants d'un même quartier à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique.

Un réseau de citoyens solidaires
Concrètement, il s'agit de créer un réseau de citoyens volontaires, avec des personnes référentes sur différents quartiers, pour les sensibiliser :

- à avoir une attitude vigilante,
- à connaître les gestes de prévention,
- et à bien relayer l'information auprès de la gendarmerie.

Attention : si vous êtes témoins d'une infraction, il ne faut pas intervenir mais appeler le 17. Le dispositif est strictement encadré par les forces de l'ordre : en aucun cas, le citoyen référent ne se substitue à l'action de la gendarmerie : « T*out repose sur la solidarité, le but étant de créer et/ou de renforcer le lien social afin de s'entraider mutuellement* ».

La démarche est partenariale entre le Maire – garant de la tranquillité publique sur la commune – la gendarmerie et les habitants. Elle vient compléter les autres actions de prévention de la délinquance conduites sur la commune telles que le dispositif Opération tranquillité vacances, le développement de la vidéo protection ou encore les réunions de sensibilisation.

Infos pratiques

Instauré en France en 2006 et règlementé par la circulaire du 22 juin 2011, le dispositif de Participation Citoyenne est une démarche partenariale et solidaire basée sur le concept américain des années 1970 du « Neighborhood watch ». Dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, la Gendarmerie Nationale propose aux communes ce dispositif qui est aujourd'hui en vigueur dans 5 600 communes environ. A ne pas confondre avec d'autres dispositifs mis en place par des sociétés privées, tel que « Voisins vigilants », il s'agit ici d'un dispositif entièrement gratuit.

Il vise à sensibiliser les habitants à la protection et à la sécurité de leur quartier en les y impliquant de manière

concrète afin de lutter efficacement contre la délinquance de proximité (cambriolages, vols par ruse, incivilités, etc). Il favorise la solidarité de voisinage et renforce le lien entre la population et les acteurs locaux de la sécurité, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale. Il est animé en partenariat par le Maire et la Gendarmerie Nationale.

Il s'agit du seul dispositif qui implique les forces de sécurité de l'Etat.

Pour cela, des référents de quartiers bénévoles et volontaires sont choisis par le Maire, en collaboration avec le responsable territorial de la Gendarmerie. En contact direct avec un référent de la Gendarmerie Nationale, ils signalent tout fait inhabituel ou suspect survenu dans leur quartier. Ils relaient également les actions menées par les forces de l'ordre, telle que par exemple « l'opération tranquillité vacances ». Il n'est en rien question pour ces référents de quartier d'intervenir eux-mêmes : il s'agit pour eux d'être le lien entre la population et les forces de l'ordre.

Chaque habitant est ainsi invité à développer un comportement d'observateur et à faire circuler les informations au sein de son quartier. Ce dispositif n'est pas substituable aux actions menées quotidiennement par la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale.

Il s'agit là d'un complément et d'un soutien leur permettant d'améliorer leur réactivité et de mieux cibler leurs actions. Des panneaux signalétiques ont été implantés aux entrées de la commune et de hameaux. Ils se veulent à la fois informatifs du dispositif mis en place par la commune mais aussi dissuasifs pour les éventuels délinquants qui pourraient les apercevoir.

Liens utiles
Police municipale
Gendarmerie
Contact

Buloyer : Mme Sophie DHOLLANDE
Romainville : Mmes Sylvie DELALANDE et Aurore MAILLET
Brouessy :
Le Village :
Villeneuve : Mme Valérie DUPART
La croix aux Buis : Mme Christine MERCIER, M. Pierre MAGNARD, M. Jean-Claude HIBON
Bois des roches : M. Christian MAUDUIT